

*Bulletin Académique*  
**SNEP-FSU**  
*Aix-Marseille*  
*Périodique inscrit*

**Bulletin**  
**N° 202**  
  
**du**  
**26.02.2010**



12, place du Gal de Gaulle

Mel: s3-aix@snepsfu.net

13001- Marseille  
Tel: 04.91.55.04.73

Site: snepsfu-aix.net

Directeur de publication Andjelko SVRDJIN  
Bimestriel CPPAP n° 1011S08032

***Tous en grève et à la « manif » le 12 et le 23 mars!***

**Sommaire**

**Editorial.....page 1**

**CAPA.....page 2**

**Audience IPR.....page 3**

**Retraités.....page 4**

**CTPA.....page 5**

**Vaucluse.....page 6**

**CTPD.....page 7**

**Inter.....page 8**

**Pédagogie.....page 9**

**Syndicalisation.....page 10**

**Prix au numéro: 1,5 €**

La (contre) réforme des lycées suscite de la colère auprès des enseignants mais aussi des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes. Grâce à la mobilisation du SNEP et de notre profession, les horaires d'EPS n'ont pas reculés. Mais nous ne pouvons aucunement nous en satisfaire car les lycéens de France ont besoin de plus d'heures d'EPS. Les « profs » ont besoin d'autres conditions de travail. Les DHG sont insuffisantes.

Le décret dit « EPLE » modifie les équilibres démocratiques déjà précaires dans les établissements et dans le système dans son ensemble. Dans chaque bahut la résistance à l'autoritarisme doit se développer. Le rôle et le fonctionnement du Conseil d'administration doivent continuer à jouer leur rôle. Au niveaux académique et national le plan de développement du service public d'éducation doit être lancé sur la base des expressions de ces mêmes CA. Réglementairement, seul le CA a les prérogatives d'organisation pédagogique de l'établissement. Aucun conseil pédagogique avec les membres triés sur le volet par le chef d'établissement ne doit voir le jour.

Le SNEP et la FSU ont décidé de deux journées de grève et de manifestations au mois de mars. La première, le vendredi 12 mars à l'appel de l'intersyndicale «éduc ». La deuxième, le mardi 23 mars sur le

**Déposé le 26.02.2010.**

**Action, forte et massive dans tous les établissements**

dossier des retraites. Pour ces deux journées, le secteur d'éducation dont celui des enseignants d'EPS doit être massivement représenté et présent dans la rue. De ces mobilisations dépendront les suites que nous appelons de nos vœux. Nous les voulons rapprochées, fortes et massives. Il y a des moments où la majorité des citoyens prend la parole. C'est maintenant qu'il faut dire que d'autres choix politiques sont possible pour tous et pas seulement pour quelques uns.

La rue ne gouverne pas mais lorsque des salariés et des usagers des services publics n'ont pas d'autres moyens d'expression pour être entendus alors...

**TOUS en grève et à la manif le 12 et le 23 mars!**

Andjelko SVRDJIN

**Ce bulletin est adressé aux syndiqués et les non à jour de l'année dernière.**

# CAPA: changement d'échelon

**Q**uelques détails techniques pour mieux comprendre la capa changement échelon :  
 La période de promotion est comprise entre le 01/09/2009 et le 30/08/2010.  
**En cas d'égalité entre candidat à la promotion pour le « grand choix » et le « choix », ce sont les critères suivants, appliqués dans l'ordre cité, qui départagent les candidats à la promotion :**

- Le barème (note pédagogique + note administrative)
- L'ancienneté générale de titulaire dans le corps.
- L'ancienneté dans l'échelon.
- La date de naissance.

POUR LA PROMOTION DE CETTE ANNEE LES RESULTATS SONT :

## Promotions au GRAND CHOIX

Nombre de promus	Avancement	Note du dernier promu	Date de naissance	Ancienneté Échelon	Ancienneté titulaire
0	2 3 4				
9	Du 5 au 6	81.5	14/08/ 1980	2a00M00J	6A 04 M
13	Du 6 au 7	83,5	06/05/1977	2a05m00j	9a04m00j
16	Du 7 au 8	87	11/08/1976	2ANS00/00	11a04m00j
17	Du 8 au 9	88.7	24/01/1968	2a01m10j	09a04m00j
11	Du 9 au 10	91.8	15/01/1955	2a06m26j	15a04m00j
13	Du 10 au 11	93.4	30/08/1954	2a04m25j	26a04m10j

## Promotions au CHOIX

Nombre de promus	Avancement	Note du dernier promu	Date de naissance	Ancienneté Échelon	Ancienneté titulaire
15	Du 5 au 6	78	23/02/1980	2a06m00j	7a04m00j
17	Du 6 au 7	81.5	28/09/1975	2a00m24j	9a04m00j
30	Du 7 au 8	83.5	04/09/1966	2a06m00j	07a04m00j
20	Du 8 au 9	86.2	19/05/1963	3a02m19j	10a04m00j
17	Du 9 au 10	89.7	20/02/1965	3a04m04j	20a04m00j
20	Du 10 au 11	91	09/02/1959	4a04m00j	28a11m22j

Que m'apporte l'ASA si j'en bénéficie ? (ASA : Avantage Spécifique d'Ancienneté)

L'ASA est une bonification pour l'avancement d'échelon de 3 mois minimum.

Tous les collègues qui exercent ou ont exercé dans un établissement qui fait partie du "plan violence" dans sa version d'octobre 2000 bénéficient de ce dispositif.

Chaque collègue ayant exercé au minimum 3 ans consécutifs dans un établissement ouvrant droit à l'ASA obtient une bonification de 3 mois d'ancienneté. Chaque année supplémentaire passée dans ce type d'établissement permet d'acquérir 2 mois d'ASA de plus. Les mois d'ASA sont conservés, même en cas de mutation, jusqu'à l'obtention d'une promotion.

L'ASA permet de bénéficier de 3 mois ou plus payés à l'échelon nouvellement acquis et sa date d'effet sert ensuite de référence pour la durée de séjour dans l'échelon.

Ce que le SNEP et ses commissaires paritaires ont dénoncés et une fois de plus pendant cette CAPA :

Retard d'inspection de certains collègues , cela allant de 5 ans à ...19 ans !

La fréquence des inspections de façon plus générale

Tous les échelons sont importants surtout si on a jamais été inspecté dans sa carrière.

La priorité au promu du 9<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup> au 11<sup>e</sup> pour faciliter l'accès à la hors classe.

Que la fin de carrière n'est pas l'accès à la hors classe et que même les collègues y étant doivent pouvoir être inspectés.

Nous avons demandé encore une fois que les avis pour accès à la hors classe soient connus par les collègues et par les commissaires paritaires avant la CAPA.

Pour les retards d'inspection, les commissaires paritaires ont vérifié que les candidats devant bénéficier de 1 voir 2 points ont bien pu compter sur cette compensation nécessaire mais insuffisante.

Nous avons obtenu par l'addition des restes des promotions supplémentaires dans les échelon 10 et 11 conformément à nos mandats.

**Le SNEP a été reçu en audience par l'IPR EPS. Notre délégation a été composée par Isabelle Beguery, Dominique Frohring, Vincent Mocquet, Didier Vanhamme, Sebastien Molenat et Andjelko Svrđlin. La colonne de gauche présente les positions de l'IPR et celle de droite les nôtres.**

### FPC EPS

Une première mise au point semble nécessaire quant à la responsabilité des uns et des autres. Les IPR ont une responsabilité de l'ensemble de l'EPS dans l'Académie. Le SNEP n'a pas cette responsabilité-là. De ce fait, la demande émanant de l'inspection n'a pas à être contredite par le SNEP.

Le fait d'appeler à ne pas répondre à l'enquête des IPR EPS organisant la FPC dans notre Académie à partir de la rentrée 2010, revient à effectuer un « tir contre son camp » en sports collectifs. Il y a une contrainte budgétaire qui conduit à la mise en place d'un nouveau dispositif. Un cahier de charges académique conduit les IPR à mettre en place des formations correspondantes. Par exemple, les nouveaux programmes ont nécessité l'organisation des « journées pédagogiques de l'inspection » pour en faire la promotion et faciliter la mise en œuvre.

La FPC EPS a connu une baisse de 37 % sur les 5 dernières années. Dans ce contexte, le coût de la fonction d'animateur de bassin est devenu trop élevé. De ce fait, il n'était pas possible de demander aux animateurs d'exercer la même mission sans indemnisation. Il leur a été proposé d'apporter leur contribution au nouveau dispositif. Un certain nombre a opté pour la démission. L'ensemble des moyens consacrés jusqu'à présent aux animateurs de bassin seront redistribués à l'ensemble du dispositif de la FPC EPS.

Il n'y a pas de lien de cause à effet entre la mise en œuvre de l'enquête et la disparition de la FPC par bassin car le dispositif d'auto évaluation a été proposé aux enseignants dès la lettre de rentrée 2009. Cette enquête permet d'établir un fondement rationnel à la définition de l'offre de formation. Elle est une enquête d'expertise car elle permet aux enseignants de renseigner leur compétence par groupe d'APSA de façon positive. Elle n'est pas centrée sur des manques. Les résultats de cette enquête serviront de base pour l'élaboration d'une nouvelle offre sur 3 ou 4 ans et régulée d'année en année dans les nouvelles zones géographiques élargies en nombre de 5 sur l'Académie. Cette nouvelle offre sera meilleure que l'ancien fonctionnement qui proposait une offre trop restreinte notamment au regard des besoins des LP et des lycées comme des besoins individuels de certains enseignants. Elle permettra de former autant sinon plus d'enseignants.

### Inspection

Une réponse a été apportée par rapport au questionnement du SNEP, notamment sur les critères d'inspection des collègues. Quelques priorités sont dégagées par l'IPR : les collègues sans note, 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> 10<sup>e</sup> échelon en vue d'un éventuel passage à la « hors classe », la « promouvabilité » des collègues l'année suivant l'inspection.

Quant à la fréquence des inspections, il est impossible de faire plus avec le nombre de dossiers à couvrir. Environ deux cent visites d'inspection sont effectuées chaque année. 33% ont permis un avancement au grand choix, 65% au choix et 1.5% à l'ancienneté.

Concernant les agrégés d'EPS, la même stratégie d'inspection est utilisée en rapport avec le calendrier administratif qu'est le leur.

Les IPR ne sont pas défavorables à l'exigence de la note de service n° 83-512 du 13 décembre 1983 : en cas de baisse de note, une nouvelle inspection peut être prévue dans un délai rapproché. Les commissions administratives paritaires compétentes sont informées des cas de baisse de notes.

Au rappel du SNEP sur le refus du Recteur de mettre à disposition des représentants du SNEP au Comité technique paritaire académique (CTPA) les tableaux contenant les heures poste et les HSA par établissement, les IPR nous renvoient à la DOS et à la DIPE. L'inspection est au courant des problèmes contingents au remplacement en EPS.

### Réforme des lycées – projet de décret EPLE

Les IPR pensent que la mise en œuvre du conseil pédagogique est une bonne chose. Le nouveau rôle du chef d'établissement ne pose pas de problème. Au contraire, l'autonomie de l'établissement est un espace qu'il faut investir en rapport avec la réussite des élèves. Il faut y mettre du contenu. L'accompagnement personnalisé contenu dans la réforme de lycée va dans ce sens. Ils ne craignent pas l'intrusion du chef d'établissement sur le terrain de la pédagogie, jusqu'à présent reposant sur leurs compétences. Il faut bien que quelqu'un pilote cette instance. Il s'agit de trouver l'équilibre entre la démocratie et la direction.

Le SNEP et la profession exercent une saine et juste lutte pour la sauvegarde de la FPC EPS. Si cela doit passer par des positions contraires à celles des IPR, cela veut peut être dire que ces derniers ne tiendraient pas compte de l'avis de la majorité des collègues.

Il n'y a pas de lien direct entre la réponse à l'enquête des IPR et le montage des formations de l'année prochaine. La contrainte budgétaire dont nous parlons n'est ni nécessaire ni juste.

Les IPR font une véritable opération de communication en limitant le nécessaire débat sur le rôle des programmes en EPS. Pour rappel, le SNEP a émis le souhait de participer aux journées pédagogiques de l'inspection et cela nous a été refusé.

Les chiffres publiés dans notre bulletin de rentrée 2009 sont erronés.

Une organisation ambitieuse associant au maximum des salariés nécessite une organisation et des personnels la pilotant. Jusqu'à la preuve du contraire, un travail mérite un salaire. Ou bien, voulait-on se passer de leur travail?

Soit. Pourquoi alors insister sur les réponses à l'enquête en précisant que le nouveau dispositif remplacera l'ancien de façon plus efficace?

L'argument « de rationalité » est avancé comme argument d'autorité, or il nous semble que de nombreux biais existent dans ce type d'enquête quantitative.

la FPC par bassin est la forme de FPC la plus fréquentée non seulement de notre Académie mais également de France car proche des collègues

Pourquoi 5? , c'est restreindre aussi si l'on suit le raisonnement jusqu'au bout. De plus le découpage proposé des 3 zones bouches du Rhône, regroupe des zones scolaires de même type et ne va pas permettre l'échange entre collègues exerçant dans des conditions sociales et scolaires différentes.

Qui peut croire qu'un véritable abatage uniformisé permettra une meilleure formation que le maillage géographique par le moyen des formations négociées et en nombre suffisant.

Force est de constater qu'après une inspection, le passage à l'ancienneté est rare, ce passage est donc principalement le résultat d'un retard d'inspection non imputable à l'enseignant

Le souci de permettre qu'une inspection débouche sur une promotion nous semble être un effort louable pour aider les collègues au moment décisif dans leur carrière.

Deux choses se dégagent: le nombre d'IPR EPS est trop bas et il est grand temps de dissocier l'avancement dans la carrière des inspections trop peu fréquentes.

Le SNEP pointe sur une inégalité d'avancement dans la carrière entre les femmes et les hommes. Cette inégalité doit être rattrapée au nom de l'équité d'accès aux plus hauts échelons et à la hors classe. Le SNEP exige qu'un dispositif de rattrapage soit envisagé pour les collègues femmes de notre Académie.

Nous avons formulé notre demande de faire passer systématiquement les notes pédagogiques baissées devant la CAPA. Ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Ces données nous sont injustement et illégalement dissimulées car elles montreraient le véritable manque de postes d'EPS. Nous aurions apprécié un positionnement pédagogique sur la dégradation des conditions de travail en EPS.

IDEM.

Le SNEP condamne fermement la mise en place du conseil pédagogique sous cette forme et craint que les chefs d'établissement dont certains souffrent d'autoritarisme exacerbé ne se prennent pas pour ce qu'ils ne sont pas: les enseignants d'EPS.

Pour le coup, cet équilibre est bien rompu en la faveur d'un fonctionnaire seul et pas forcément le plus compétent en matière pédagogique.

Nos analyses et nos orientations doivent intégrer la solidarité inter-générationnelle.

## Secteur retraités actifs

Notre groupe s'étoffe à chacune de nos réunions et la syndicalisation des retraités de notre académie se poursuit. C'est encourageant.

De plus, lorsque nous regardons d'un peu plus près la liste de nos collègues non encore syndiqués et la fidélité qu'ils ont montrée au Snep durant leur vie professionnelle nous restons très optimistes pour la suite.

Nous profitons d'ailleurs pour leur rappeler qu'il est toujours temps de nous rejoindre !

Ils se reconnaîtront sans aucun doute !

Notre réunion nous a permis de faire le point sur la situation générale dans notre pays :

Nous constatons que la crise économique et sociale continue et elle est un bon prétexte pour le gouvernement de poursuivre ses attaques tout azimut.

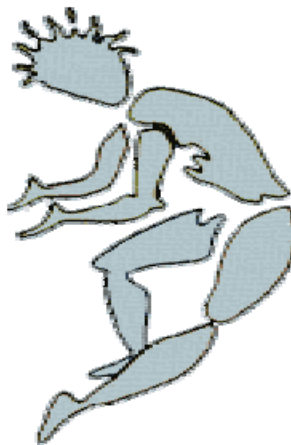
Nous ne pouvons que constater l'augmentation du chômage, en particulier chez les jeunes, la multiplication des licenciements et des travailleurs précaires, la flexibilité des emplois, l'attaque du système de santé et la dégradation de notre protection sociale et le démantèlement sans précédent des services publics.

Beaucoup de nos concitoyens, de plus en plus de nos collègues connaissent des situations critiques dans leur vie professionnelle.

Nous partageons totalement les préoccupations des actifs, comme par exemple, en matière de

pouvoir d'achat, d'accès aux soins même si nous avons aussi des revendications spécifiques.

Les secteurs touchés se multiplient, la colère gronde, les mouvements sociaux s'amplifient mais ils sont le plus souvent iso-



lés les uns des autres.

Nos démarches devraient être qu'unitaires ! Nous devons coopérer à la construction d'un front commun majoritaire à la hauteur des attaques organisées et dévastatrices du pouvoir.

Nous devons tenir toute notre place dans ce mouvement social, contribuer à une plus forte mobilisation citoyenne et imposer à ce pouvoir un débat public pour toute prise de décision.

Dès qu'il y a problème ce pouvoir utilise l'insécurité pour davantage nous contrôler, éliminer la « dangerosité » de la moindre contestation. Ne nous trompons pas, tous ces mécanismes sont produits par cette société ultra libérale. Nous n'accepterons pas que le gouvernement nous mette

sous contrôle !

Nous ne courberons pas l'échine ! Nous ne pouvons pas continuer comme cela dans l'incertitude !

Il faut combattre sans cesse cette société individualiste imposée à tous ! Nous, retraités nous continuerons à nous battre en priorité sur l'emploi et les salaires de tous. Nous vivons dans cette société, nous sommes bien présents et nous ne sommes ni l'adversaire ni le fardeau des actifs.

Il faut continuer à lier la défense de notre corporation à des revendications générales.

Les régionales approchent, il y a une forte envie de changement, ensemble nous devons contribuer à sa concrétisation. Nous devons rencontrer les différentes listes et les pousser à s'exprimer sur l'ensemble de nos revendications et en particulier le dossier « explosif » des retraites et surtout faire des propositions.

Nous sommes prêts à parier sur la victoire. Elle est possible. La corporation, les enseignants, les travailleurs peuvent compter sur les retraités actifs du Snep.

L'année 2010 sera décisive.

**« Le monde actuel est dangereux à vivre non pas à cause de ceux qui font le mal mais à cause de ceux qui laissent faire »**

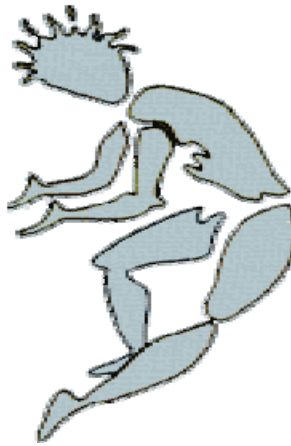
*Pour le collectif retraité actif M. Cremonesi*

## CTPA du 22 janvier 2010

L'EPS a besoin des enseignants d'EPS aux qualifications élevées et au métier revalorisé.

Nous avons pu faire un parallèle entre les propos du Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et des comptes d'Etat, E. Woerth et ceux de notre Recteur, JP. de Gaudemar à propos d'une supposée amélioration permanente des services publics depuis 5 ans. En clair, les suppressions massives d'emplois permettent de travailler mieux et d'offrir ainsi de meilleurs services aux usagers. En EPS cela se précise par une drôle d'amélioration. Jamais nous n'avons assisté à autant de compléments de services, de remplacements non-faits, de TZR ballottés avec leurs droits statutaires bafoués. Nous (FSU) chiffrons toutes les suppressions à plus de 1700 postes, toute discipline de second degré confondu depuis 2003. Cela représente une perte de 10%. Aujourd'hui, près de 10% de postes ou bouts de postes sont occupés par des non-titulaires. Le rectorat ne nous a toujours pas fourni la liste des non-titulaires en EPS. Vous avez dit « dialogue social » ? Il en est de même avec des TRMD votés aux CA de chaque établissement. Le Recteur s'en sert afin de supprimer des centaines d'emplois par an. Nous, dans le cadre du paritarisme, nous n'en avons pas le droit. Malgré cela, grâce aux tableaux fournis par l'IA 13 et les remontés des enquêtes des établissements, nous avons pu faire la proposition d'une quarantaine d'emplois sur

la seule base des HSA et BMP. Si nous y ajoutons la nécessaire diminution des effectifs, on devrait voir programmé un véritable plan de rattrapage sur plusieurs années. Pour nous, cela se traduit par un recrutement immé-



diat de 1500 recrutés au CAPEPS par an. Par ailleurs, le Recteur nous a expliqué, une fois de plus, que le « surnombre » de postes dans certaines disciplines (dont l'EPS) serait enfin résorbé. Il s'agit d'un « surnombre » crée artificiellement en mettant en rapport le nombre d'emplois financés par le Ministère et le nombre de personnels disponibles dans l'Académie. La seule raison du « surnombre » est le choix politique de supprimer des dizaines de milliers d'emplois d'agents de la fonction publique sans se soucier des besoins sociaux. Quelle étude sérieuse a montré que l'augmentation des effectifs par division ou groupe de travail permet l'amélioration des résultats scolai-

res. C'est pourtant le discours tenu par ce pouvoir. Le même raisonnement est tenu sur la question du détachement des Professeurs des écoles (PE) dans le second degré. Ils seraient en « surnombre » alors ils peuvent bien enseigner dans le secondaire. Quelqu'un qui a une licence STAPS est à même d'enseigner l'EPS. Le SNEP est défenseur d'une formation spécifique, disciplinaire, culturellement « lourde » tout au long du cursus universitaire. Or, le présent détachement est un recul. Il nie la qualité de la formation lors de l'année PCL1 et PCL2. Il nie le concours dans toute son exigence professionnelle ! Il nie également la formation en PE1 et PE2 pour les enseignants de 1<sup>er</sup> degré ! A l'heure d'élévation des qualifications il s'agit d'un retour en arrière. On nie à la fois la professionnalité des PE et des enseignants du second degré. Dans le cadre de la mise en place des stages remplaçant les actuels PCL2 il nous est proposé de travailler avec l'Administration mais dans le cadre imposé c'est-à-dire avec un seul tiers du temps de formation et deux tiers en responsabilité. Une fois de plus « le dialogue social » se résume à un monologue lorsqu'il s'agit de prises de décisions.

*Andjelko SVRDJIN*

## DGH ou Destruction générale de l'emploi public

La RGPP doit être considérée comme le plus grand plan social de licenciements des cinq dernières années.

Comment parler des DGH des établissements du Vaucluse sans aborder le contexte politique dans lequel il se trouve : en effet, la RGPP (révision générale des politiques publiques votée il y a deux ans) s'applique actuellement à L'éducation Nationale comme d'ailleurs dans les autres services publics de l'Etat (Impôts, Culture, Agricole etc.), mais aussi dans la FP Hospitalière et Territoriale.

A l'Education Nationale, la publication prochaine du livre blanc sur la redéfinition du métier d'enseignant n'est qu'un pas supplémentaire du gouvernement vers la mise en œuvre de la RGPP. Ces mesures ne sont pas sans évoquer le projet de loi sur la mobilité ; recrutement de fonctionnaires à temps incomplet, recours à l'intérim pour les remplacements. Mise en disponibilité sans traitement au bout de trois refus de proposition de mobilité. Mesures qui mettent fin au lien entre grade et emploi, qui entame notre statut et qui organise l'émission des emplois. **La RGPP c'est moins de service public pour la population.**

Pour les employeurs : plus de souplesse, de liberté, de réactivité dans la gestion des ressources humaines qu'ils pourront ajuster, déplacer à loisir et jeter après usage quand bon leur semble.

Pour nous et les personnes auprès de qui nous travaillons, la nécessité de faire plus avec rien, l'obligation de remplir des objectifs sans moyen, la pression et la solitude face à des méthodes managériales qui individualisent le travail, valorisent la performance de chacun afin de mettre les agents en compétition et de les rendre responsables des difficultés qu'ils rencontrent.

### Dans le Vaucluse

Le retour de vos enquêtes (63 sur 73) nous a permis de quantifier toute la précarité (vacataire, contractuel), les mauvaises conditions de travail (collègues sur 2 ou 3 établissements), l'augmentation de la charge de travail (masse des heures supplémentaires) et pour

finir le non remplacement qui grandit déjà de manière inquiétante.

Nous avons comptabilisé 147 HSA sur tous les établissements qui nous ont répondu et 59 H de BMP (Bloc de moyen provisoire), sans compter les TZR prévus pour le remplacement occupant des postes à



l'année et se trouvant indisponible pour le remplacement.

Cela nécessite la création de 21 postes sur 73 établissements !!! Autant de nouveaux collègues recrutés au concours et titulaires plutôt que travaillant comme contractuel, autant de collègues ne se retrouvant plus sur 2 ou 3 établissements.

A noter que d'une manière générale pour l'ensemble des personnels de l'EN, si le nombre de postes ouverts à concours est sensiblement le même qu'en 2009, le ministère a décidé de multiplier par 2,5 la part pour l'enseignement privé. Le message politique est clair, il s'agit de favoriser l'emploi privé au détriment du public.

A cela il faut ajouter les départs en retraite où il est prévu seulement 1/3 de remplacement.

Utilisant la nouvelle loi mobilité, le ministère entend contourner l'exigence de titre s'appuyant sur une « identité de mission entre les corps de départ et d'arrivée ». Le ministère a décidé de détacher les PE professeur des écoles en « surnombre » (remplacants ?) dans les corps de professeur de lycée et collège. Qu'en est-il de nos formations spécifiques, de nos qualifications professionnelles respectives ? Des instructions ont d'ores et déjà été données aux recteurs pour une mise en œuvre dès cette année scolaire avec sans aucun doute la volonté d'une réelle montée en charge à la prochaine rentrée.

Continuons sur le non remplacement des collègues en arrêt qui se multiplie (4 mois par ci, 4H non faites par là).

### Perspectives

A l'issue de la manifestation du 21 en Avignon, le chef de cabinet du Préfet a reçu une délégation intersyndicale. Il a rappelé les nécessaires économies à faire par rapport à l'endettement de l'Etat, la délégation lui a rappelé que le problème majeur était celui du partage des richesses de plus en plus inégalitaire au profit de ceux qui sont déjà les plus riches (actionnaires, capitalistes etc.) qui se traduit aussi par des délocalisations, des suppressions d'emplois dans le privé ainsi qu'un écrasement des salaires.

Face à un système capitaliste de plus en plus vorace, qui détruit les emplois aussi bien publics que privés, l'enjeu est donc bien de faire converger nos revendications et nos luttes sur tous les services publics et plus largement avec celles des salariés du privé.

Aussi convient-il à présent : De mettre un terme à des formes de mobilisations ponctuelles et éparpillées pour construire un mouvement social d'ampleur et durable, seul capable de renverser le rapport de force actuel.

Secrétaire départementale  
SNEP Vaucluse  
Isabelle Béguery

## Déclaration préliminaire du SNEP-FSU 13 au CTPD du 26-01-2010

Les horaires réglementaires en EPS ne sont pas respectés!  
Inadmissible!

Le SNEP-FSU 13 dénonce la baisse de 1472 heures de la DGH départementale « hors UPI » prévue pour la rentrée 2010.

Elle ne correspond ni à la baisse démographique affichée, ni aux besoins des établissements et des élèves. Si on s'en tenait à une simple règle à calcul, la baisse devrait être de 474 heures.

Mais ce serait ignorer les difficultés de notre département et la revendication que nous portons depuis de nombreuses années d'un plan d'urgence pour le second degré.

Ainsi, le maintien de la DGH à son niveau de 2009 aurait pu être un premier signe en faveur d'une politique éducative ambitieuse et responsable.

Dans un tel contexte, la situation de l'EPS ne peut que nous inquiéter.

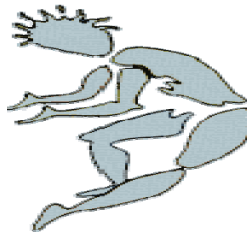
Au mois de mars 2009, nous avions évalué à une vingtaine le nombre de postes à créer ou maintenir en établissement pour l'EPS, afin de faire face aux besoins.

Dans le même temps, alors qu'il poursuivait sa politique de non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3, le gouvernement reconnaissait que la discipline ne devait plus être considérée comme excédentaire.

Le SNEP-FSU n'a eu de cesse

de dénoncer cette situation et les contradictions qui constituaient le discours de l'administration, à tous les niveaux.

La situation de la discipline dès l'automne 2009 nous a donné raison puisque quelques mois seulement après la rentrée, le contingent de titulaires sur zone de remplacement était épuisé, les élèves contraints d'attendre plus de 3 semaines avant de re-



trouver un adulte en face d'eux, mais pas toujours un enseignant titulaire.

C'est pourquoi nous renouvelons nos demandes de créations de postes à chaque fois que le volume des moyens provisoires (HSA, BMP...) atteint 14h (service d'un agrégé en EPS). Nous exigeons que les horaires réglementaires soient enfin respectés pour tous les élèves et plus particulièrement pour ceux de SEGPA, pour qui il faudra veiller à la mise en œuvre de l'enseignement, dans des conditions respectables et concer-

tées.

Nous demandons que des heures soient prévues pour permettre le respect des textes réglementaires, notamment s'agissant de l'enseignement de la natation, sans alourdir la charge de travail.

Nous demandons que l'enveloppe affectée aux sections sportives scolaires ne le soit pas intégralement en HSA (comme c'est le cas dans les autres départements), mais qu'elle fasse l'objet d'une analyse au cas par cas, que cette analyse soit intégrée dès le travail de répartition des moyens au sein de chaque établissement.

Enfin, nous demandons que le nombre de vrais TZR soit porté à 10 % du nombre d'enseignants, afin d'assurer la continuité du service public d'éducation, avec des personnels qualifiés.

Nous porterons ces exigences tout au long de la campagne en cours, partout où les situations l'exigeront et à commencer par cette instance, afin que nos analyses, à défaut d'être partagées, soient entendues et relayées à qui de droit.

Nous seront vigilants au respect des prérogatives des Conseils d'Administration et des Commissions Permanentes de la part des chefs d'établissements ainsi que de vos services.

Vincent MOCQUET

### CTPD 05

Lors du CTPA du 22 janvier, M. le Recteur constatait qu'à la rentrée 2009 les effectifs s'élevaient à -53 élèves dans le département des Hautes-Alpes au lieu des -93 prévus, ce qui s'est traduit par les effectifs surchargés observés lors de la rentrée et un alourdissement de la charge de travail pour les enseignants. De ce fait, le département s'est éloigné de la zone d'équité (-2,79 % c'est-à-dire la valeur la plus basse de l'académie). Dans le même temps, M. l'Inspecteur d'Académie continuait de supprimer des postes et de faire la sourde oreille aux revendications des enseignants et des parents d'élèves, selon un « holdup » bien organisé des moyens d'enseignement.

Pour l'année 2010-2011, M. le Recteur nous affirme que la DGH/élève est maintenue à hauteur de celle de 2005. Que constatons-nous au plan départemental ?

Le E/D est à 25,02 alors que le E/D de 2005 était de 24,2. Les propositions faites ici ne correspondent donc pas au constat du Recteur. Avec une prévision de +118 élèves dans les Hautes Alpes, le nombre de postes ouverts en équivalents temps plein (ETP) est de 1,5 en tenant compte de la suppression d'un demi-poste de stagiaire. Ainsi, on ne revient même pas à la situation de 2009 où 2 postes ETP avaient été supprimés alors que l'on dénonçait déjà l'insuffisance des moyens.

Du côté des ouvertures, 6 classes seront créées mais on peut naturellement se demander où est l'effort de l'IA, puisque 7 classes avaient été fermées l'an dernier. Par ailleurs ces ouvertures se font au détriment de nombreux collèges :

-1 classe aux Garcins, -1 à Veynes et -2 à Mauzan

le nombre d'élèves par classe est encore très élevé comme les 6èmes à 27-28 dans les collèges de Laragne, de Gap centre, de Fontfreyne, de Mauzan, les 5èmes à 26-27 dans les collèges de Vauban, des Garcins, d'Embrun, de Fontfreyne, Mauzan et Tallard.

Alors, revenir à la situation de 2005, M. l'Inspecteur, c'est ce que nous appelons de nos vœux, car une donnée est ici absente : la carte des postes, puisqu'en 2005 les Hautes-Alpes disposaient de 417 postes contre 400 aujourd'hui. Cette coupe sombre n'est que la déclinaison au plan départemental du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Cette politique est d'autant plus idéologique qu'elle répond en rien aux besoins réels puisqu'en 2005 le département comptabilisait moins d'élèves (6029) qu'à la rentrée 2010 (6179). Alors oui, revenir à la situation de 2005 permettrait aux personnels d'avoir les moyens de combattre l'échec scolaire et d'accomplir les tâches toujours plus nombreuses et de plus en plus délicates qui lui sont confiées.

En conclusion, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les personnels en ont assez de devoir toujours faire mieux avec toujours moins, d'entendre parler d'échec scolaire alors qu'on leur refuse les moyens d'aider leurs élèves !

LES REPRESENTANTS DU PERSONNELS FSU

## **Déclaration du SNEP au groupe de travail vœux et barèmes inter académique**

**Plus de postes = plus de mutations!**

Le mouvement inter académique des professeurs d'EPS se déroule dans les conditions de dégradation d'emplois et de services publics par la destruction massive d'emplois. Ainsi 16500 nouvelles suppressions, portant la totalité des suppressions à 45000 dans l'EN depuis 5 ans, continuent de creuser les inégalités sociales et scolaires.

L'embauche des non titulaires à la place des TZR compromet la qualité des remplacements des personnels. Elle précarise les personnels au lieu de leur permettre d'accéder aux emplois de titulaires.

Les stages en responsabilité de futurs candidats aux concours enseignants masque les besoins en nombre de personnels. De plus, ils compromettent la qualité de formation dont peuvent disposer des candidats. Le choix ne doit pas poser en terme de choix entre le « Mcdo » et les stages en responsabilité avant le concours. Le pré-recrutement rémunéré est la voie de

progrès.

Le détachement des PE dans le 2d degré nie à la fois la spécificité et donc la qualité de la formation professionnelle des enseignants de 1<sup>e</sup> et de 2d degré. Une fois de



plus, l'inéquitable répartition des richesses dans notre pays prime sur les choix pédagogiques nécessaires.

L'inacceptable augmentation des effectifs par division dans notre Académie accentue les conditions de travail de plus en plus difficiles. Nous venons de faire la démonstration (voir la déclaration du SNEP au CTPD 13) que l'Administration triche avec les chiffres. Une incohérence forte caractérise ses propositions.

Toutes les raisons évoquées conduisent le SNEP à revendiquer un plan de recrutements commençant immédiatement par 1500 postes au CAPEPS et devant se traduire par un calibrage revu à la hausse de façon considérable dans notre Académie.

Si la mobilité des personnels doit s'améliorer ce n'est pas seulement par le nombre de mutations obtenues et subies par l'explosion de mesures de carte scolaire mais par une mobilité choisie et possible grâce au nombre de postes disponibles suffisant.

Nos mobilisations vont dans ce sens. Elles ne feront que s'accroître.

## Nouveaux programmes lycées

Une EPS moderne doit s'appuyer sur des exigences culturelles fortes.

Les programmes lycées ont été réécrits dans un temps record par l'Inspection Générale sur demande du Ministère. Les horaires d'EPS ayant été maintenus dans le cadre de la réforme des lycées, et aucun bilan n'ayant été fait sur l'application des précédents, rien ne justifiait une telle précipitation. Une réunion avec les syndicats a été organisée pour nous informer du projet. Sans aucune prise en compte des remarques du SNEP, ce projet est en « consultation » <http://eduscol.education.fr/cid49936/consultation-sur-les-projets-de-programme-seconde.html>

Cette consultation doit être mise en œuvre par les Recteurs et être bouclée le 12 mars à la fin des vacances de février ! Cette consultation qui n'en a que le titre est un vrai scandale.

Pourtant, nous en appelons à votre sens professionnel pour y répondre. En effet ses résultats seront de toute façon utilisés par le ministère et l'Inspection pour justifier du bien-fondé de ces nouveaux programmes. Or nous ne pouvons laisser passer ce qui remettra en cause fortement la liberté pédagogique et les programmations des équipes.

En effet ces nouveaux programmes obligent en seconde la programmation de la « compétence propre » n°5 (course durée, natation de durée, relaxation, step, musculation) et la programmation de 3 « compétences » différentes, pour interdire de programmer un sport co et un sport de raquette la même année... Par contre on pourrait programmer course (athlétisme), course d'orientation et course en durée!

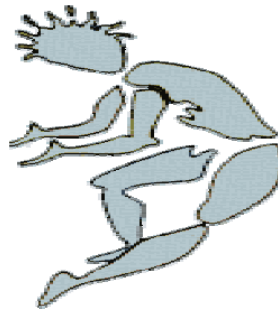
Il s'agit à terme de contraindre les menus du BAC. Si l'on rajoute au problème les difficultés d'accès aux installations, l'impossibilité de programmer certaines activités (APPN par exemple), cela revient dans un grand nombre d'établissements à remettre en cause tout le travail fourni jusqu'à présent.

**Il ne faut pas laisser faire ça.** Indépendamment de ce que chacun pensera de l'écriture des nouveaux programmes (lisibilité...), **nous vous demandons de vous joindre à nous** en refusant cette nouvelle imposition qui montre une fois de plus la conception qu'a l'institu-

tion des enseignants : vous n'êtes que des applicateurs !

**Il faut répondre NON aux nouvelles contraintes !**

Compte tenu du fait que cette consultation passe par le filtre des Rectorats, probablement sans contrôle possible, nous vous demandons d'envoyer un double de votre réponse, par écrit au SNEP « Consultation



programmes lycée », 76 rue des Rondeaux, ou par mel à [educ@snepfusu.net](mailto:educ@snepfusu.net) et à [s3aix@snepfusu.net](mailto:s3aix@snepfusu.net).

Au delà des contraintes organisationnelles importantes qu'elle impose cette évolution institutionnelle doit aussi être interrogée sur les modifications qu'elle est susceptible d'entraîner sur l'EPS et notre métier. Le groupe pédagogique académique souhaite que chaque enseignant adopte une posture réflexive et critique à l'égard des textes officiels afin de pouvoir rester acteur influant de notre histoire professionnelle et institutionnelle commune.

Au cours de nos *Assises pédagogiques* tenue à Gardanne le 10 Décembre 2009, Denis Pasco nous a présenté son étude universitaire sur l'évolution des programmes EPS au Québec et ses conséquences sur les pratiques enseignantes. En espérant ne pas trahir son travail, son analyse sémantique des nouveaux textes montre dans ce pays la mise en avant de l'objectif de santé au détriment d'une approche culturaliste, et il note que cela risque de modifier considérablement l'EPS. Dans les pratiques, pour viser la santé, il faut « bouger », et donc des séances quotidiennes de ½ heures peuvent être préconisées.

Bien qu'une prudence s'impose sur le transfert hâtif des conclu-

sions de cette étude à notre pays, l'analyse d'un faisceau d'événements (sujets Capeps et Agrégation 2010 sur la Santé, Avant projet de programme, finalement retiré de remonter la Santé en objectif 1°, CP5 imposée...) peut laisser à penser qu'une transformation tente d'être opérée sur les finalités de l'EPS en France.

Le centre d'études et d'information « EPS et Société » a nourri le débat dans le dernier dossier de la revue Contre Pied, N°24 d'octobre 2009, consacré à : EPS : entretien ou développement de la personne

A notre niveau académique, le groupe pédagogique du SNEP a l'ambition de contribuer à la réflexion générale en confrontant nos analyses avec la profession.

Dans le prolongement des *Assises*, en lien avec les nouvelles écritures des programmes EPS, collèges, LP, lycée, il nous semble nécessaire de pouvoir échanger de manière approfondie sur les questions pédagogiques.

Ainsi, le groupe pédagogique académique vous propose un **stage les Jeudi 29 et vendredi 30 Avril 2010**. Bien que le programme ne soit pas tout à fait finalisé, notre objectif sera de nous appuyer sur les expériences pédagogiques que chacun vit dans son métier, les *Assises* nous ont montrés que les enseignants d'EPS sont frustrés par le manque d'échange direct.

La première journée sera consacrée aux conséquences de l'évolution des programmes officiels sur nos pratiques, Afin de pouvoir faire le bilan des changements vécus, et que les acteurs de terrain témoignent de l'histoire vivante de leur métier.

Au cours de la deuxième journée, sur quelques APSA, les plus controversées (Athlétisme...), nous tenterons de faire des contres propositions de fiche programme qui tiennent compte des bilans effectués par les collègues et s'appuient sur leur expertise d'enseignement.

D'ici cette date, le groupe pédagogique vous proposera un programme plus détaillé avec des contributions qui alimenteront les échanges.